Province de Luxembourg

Arrondissement de Marche-En-Famenne

Diocèse de Evêché de Namur

Commune de RENDEUX

FABRIQUE D'EGLISE

Frabrique d'Eglise St. Martin de Marcourt

Administ. Comm. Rendeux
06 JAN. 2026
Entrée N°

IMIO010698700010608

E14508-

à RENDEUX

Numéro de la fabrique 0211.297.276

Numéro d'entreprise 0211.~~296.279~~ 297.276

BUDGET

pour l'exercice

2026

Transmettre simultanément
un exemplaire à l'Organe Représentatif agréé (Evêché)
et à chaque Administration Communale concernée.
Si votre F.E. est située sur plusieurs communes
transmettre également un exemplaire au Gouverneur.

Transmis à l'Organe Représentatif agréé
et à l'Administration Communale de RENDEUX

le 6/1/2026

La Secrétaire
Nicole MOUREAU

Le Président
Pierre PONCELET

Reçu à l'Organe Représentatif agréé, le

Reçu à l'Administration Communale de RENDEUX

le 06/01/2026

La Directrice Générale
Marylène NOEL

ADMINISTRATION COMMUNALE DE RENDEUX - LUXEMBOURG -

La Bourgmestre
Cédric LERUSSE

FORMULAIRE SIGNALETIQUE
à annexer à l'envoi de votre dossier à la tutelle

ADRESSE OFFICIELLE DU SIEGE DE L'ETABLISSEMENT CHARGE DE LA GESTION DU TEMPOREL DES CULTES RECONNUS

Numéro BCE 0211.296.279 Numéro de la fabrique 0211.297.276

Nom de l'établissement	Frabrique d'Eglise St. Martin de Marcourt
Rue et numéro	des Martyrs 41
Code postal et localité	6987 RENDEUX
Téléphone/GSM	084/467956
Adresse mail	nimou@skynet.be

COORDONNEES DES MEMBRES

Président

Prénom et nom	Pierre PONCELET
Rue et numéro	des Martyrs 15
Code postal et localité	6987 MARCOURT
Téléphone/GSM	084/477634
Adresse mail	poncelet.p@skynet.be

Secrétaire

Prénom et nom	Nicole MOUREAU
Rue et numéro	des Martyrs 41
Code postal et localité	6987 MARCOURT
Téléphone/GSM	084/467956
Adresse mail	nimou@skynet.be

Trésorier

Prénom et nom	Nicole MOUREAU
Rue et numéro	des Martyrs 41
Code postal et localité	6987 Marcourt
Téléphone/GSM	084/467956
Adresse mail	nimou@skynet.be

Les autres membres

Monique GRESSE

Cédric LERUSSE, Bourgmestre de la Commune

Aphrodis UWAYEZU, Curé de la Paroisse

ADRESSE DE CORRESPONDANCE DE L'ETABLISSEMENT

Au choix (biffer les mentions inutiles)

adresse officielle adresse du président adresse du secrétaire adresse du trésorier

CALCUL DE L'EXCEDENT OU DU DEFICIT PRESUME DE L'EXERCICE PRECEDENT

ACTIF		PASSIF	
Boni du compte pénultième (2024)	7 342.73	Déficit du compte pénultième (2024)	0.00
Solde de subsides à recevoir (2024)	0.00		
Solde de subsides à recevoir (2023)	0.00		
Boni du budget précédent (après MB éventuelle) (2025)	0.00	Déficit du budget précédent (après MB éventuelle) (2025)	0.00
Crédit inscrit à l'article 52 des dépenses du budget précédent (2025)	0.00	Crédit inscrit à l'article 20 des dépenses du budget précédent (2025)	5 567.86
TOTAL A	7 342.73	TOTAL B	5 567.86
BONI PRESUME : (A - B)	1 774.87	MALI PRESUME : (B - A)	

Si A est plus élevé que B, la différence constitue un "Boni présumé"
à inscrire à l'article 20 des Recettes
Si B est plus élevé que A, la différence constitue un "Mali présumé"
à inscrire à l'article 52 des Dépense

OBSERVATIONS ET EXPLICATION DU CONSEIL DE FABRIQUE

Motif des changements proposés

Justification des dépenses aux articles 1 à 15 dont le montant est supérieur à l'exercice pénultième

Justification des dépenses aux articles 16 à 26 - base horaire (en 40ème)

Justification des travaux d'entretien

Justification des travaux extraordinaires

Recettes de la Fabrique

	NATURE DES RECETTES	SOMMES portées au compte de 2024	CREDITS alloués au budget 2026	ALLOCATIONS MODIFIEES par L'Organe Représentatif agréé	ALLOCATIONS MODIFIEES par le Conseil Communal
	CHAPITRE Ier RECETTES ORDINAIRES				
R01	Location de chasses	61,65	100,72		
R02	Précompte de chasses	26,42	43,17		
R03	Fermage en nature, évaluation en argent	210,24	210,24		
R04	Rentes foncières, en argent				
R05	Rentes en nature, évaluation en argent				
R06	Revenus des fondations, rentes				
R07	Revenus des maisons/salles	300,00	300,00		
R08	Intérêts de fonds placés sur hypothèques				
R09	Intérêts de fonds placés en rentes sur l'Etat				
R10	Intérêts de fonds placés à la Caisse d'Epargne	6,12			
R11	Intérêts de fonds placés en d'autres valeurs				
R12	Coupes de bois				
R13	Produits du cimetière, ventes d'herbes, etc.				
R14	Produits des chaises, bancs, tribunes				
R15	Produits des troncs, quêtes, oblations	10,00	10,00		
R16	Droits de la Fabrique dans les inhumations et les services funèbres	100,00	50,00		
R17	Supplément de la commune pour les frais ordinaires du culte	5.108,27	5.271,17		
R18	Autres recettes ordinaires				
R18a	Quote-part des travailleurs dans les cotisations ONSS	313,49	320,00		
R18b	Précompte professionnel retenu à la source				
R18c	droit de chasse et autres				
R18d	Solde de subside ordinaire reçu dans les limites du compte				
R18e	Remboursement électricité	48,78			
R18f	Remboursement mazout				
R18g	Remboursement Bpost				
R18h	Crédit impôt natura 2000				
R18z	Divers	5,16			
	TOTAL DES RECETTES ORDINAIRES	**6.190,13**	**6.305,30**	**0,00**	**0,00**
	CHAPITRE II RECETTES EXTRAORDINAIRES				
R19	Boni du compte de l'exercice - Année pénultième (X-2)	8.140,36			
R20	Boni présumé de l'exercice X-1		1.774,87		
R21	Fonds de Réserve				
R22	Vente de biens, coupes extraordinaires				
R23	Remboursement de capitaux	1.750,00			
R24	Donations, legs				
R25	Subsides extraordinaires de la commune				
R26	Subsides extraordinaires de la province				
R27	Subsides extraordinaires de la R.W.				
R28	Autres				
R28a	Solde de subside extraordinaire reçu dans les limites du compte				

R28b	Indemnité d'assurance pour travaux extraordinaires				
R28c	Transfert du compte Belfius				
R28d	Intitulé libre				
R28e	Intitulé libre				
	TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES	**9.890,36**	**1.774,87**	**0,00**	**0,00**
Récapitulatif	Recettes ordinaires	6 190.13	6 305.30	0.00	0.00
	Recettes extraordinaires	9 890.36	1 774.87	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL DES RECETTES	**16.080,49**	**8.080,17**	**0,00**	**0,00**

Dépenses de la Fabrique

	NATURE DES DEPENSES	SOMMES portées au compte de 2024	CREDITS alloués au budget 2026	ALLOCATIONS MODIFIEES par L'Organe Représentatif agréé	ALLOCATIONS MODIFIEES par le Conseil Communal
	CHAPITRE Ier **DEPENSES RELATIVES A LA CELEBRATION DU CULTE, ARRETEES PAR L'ORGANE REPRESENTATIF AGREE**				
	Objets de consommation				
D01	Pain d'autel				
D02	Vin		30,00		
D03	Cire, encens et chandelles		50,00		
D04	Huiles pour lampes ardentes				
D05	Eclairage	164,63	200,00		
D06	Décoration florale	137,45	100,00		
D06a	Combustible chauffage	1.440,03	1.500,00		
D06b	Eau				
D06c	Saintes huiles				
	Entretien du mobilier				
D07	Entretien des ornements et vases sacrés				
D08	Entretien des meubles et ustensiles de l'église et de la sacristie				
D09	Blanchissage et raccommodage du linge	150,00	150,00		
D10	Nettoyage église + produits	223,59	150,00		
D11a	Revue diocésaine de Namur (communications)	47,00	47,00		
D11b	Documentation Aide aux fabriciens et Formation	35,00	35,00		
D11c	Guide du fabricien	100,00	100,00		
D11d	Annuaire du diocèse		20,00		
D11e	Manuel inventaire				
D11f	Formations				
D11g	Publications liturgiques				
D11h	Documents épiscopaux				
	Autres frais nécessaires à la célébration du culte				
D11	Entretien, raparation, cotisation participation "Eglises ouvertes"	220,00	250,00		
D12	Achat d'ornements et vases sacrés ordinaires				
D13	Achat de meubles et ustensiles sacrés ordinaires				
D14	Achat du linge d'autel ordinaire				
D15	Achat de livres liturgiques ordinaires				
D15b	Loyer d'église				
	Dépenses diverses				
D06d	Ampoules				
	Dépenses extraordinaires				
D62	Dépenses extraordinaires dont l'origine se trouve dans un exercice antérieur				
	Dépenses arrêtées par l'Evêque, TOTAL	**2.517,70**	**2.632,00**	**0,00**	**0,00**

	CHAPITRE II **DEPENSES SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE REPRESENTATIF AGREE ET A LA DECISION DU CONSEIL COMMUNAL**				
	I. Dépenses ordinaires **GAGES ET TRAITEMENTS**				
D16	Traitement brut du clerc				
D17	Traitement brut du sacristain	150,00	150,00		
D18	Traitement brut des chantres	2.065,41	2.100,00		
D19	Traitement brut de l'organiste				
D20	Traitement brut du souffleur				
D21	Traitement des enfants de choeur				
D22	traitement brut des sonneurs				
D23	Traitement brut du porte-croix				
D24	Traitement brut du bedeau				
D25	Charges de la nettoyeuse ALE (chèques + assurance)				
D26	Traitement brut des nettoyeuses				
	Report	**2.215,41**	**2.250,00**	**0,00**	**0,00**

Dépenses de la Fabrique

NATURE DES DEPENSES		SOMMES portées au compte de 2024	CREDITS alloués au budget 2026	ALLOCATIONS MODIFIEES par L'Organe Représentatif agréé	ALLOCATIONS MODIFIEES par le Conseil Communal
Report des dépenses ordinaires, chapitre II		**2 215.41**	**2 250.00**	**0.00**	**0.00**
REPARATIONS LOCATIVES					
D27	Entretien et réparation de l'église				
D28	Entretien et réparation de la sacristie				
D29	Entretien et réparation du cimetière				
D30	Entretien et réparation du presbytère				
D31	Entretien et réparation d'autres propriétés bâties				
D32	Entretien et réparation de l'orgue		200,00		
D33	Entretien et réparation des cloches				
D34	Entretien et réparation de l'horloge		100,00		
D35	Réparation électricité		220,00		
D35a	Entretien et réparation des appareils de chauffage		250,00		
D35b	Entretien et réparation de l'extincteur				
D35c	Entreprise de nettoyage				
D35d	Achat matériel et consommables				
DEPENSES DIVERSES					
D15c	autres				
D36	Supplément de traitement au curé				
D37	Supplément de traitement au vicaire				
D38	Indemnité au prêtre habitué ou auxiliaire				
D39	Honoraires des prédicateurs	40,00	40,00		
D40	Visites Décanales	40,00	40,00		
D41	Remises allouées au trésorier	20,00	20,00		
D42	Remises allouées à l'évêché				
D43	Acquit des anniversaires, messes et services religieux fondés	63,00	63,00		
D44	Intérêts des capitaux dus				
D45	Papier, plumes, encre, registre de la Fabrique, etc.				
D46	Frais de correspondance,port de lettres, etc.	91,90	100,00		
D47	Contributions	97,69	100,00		
D48	Assurance contre l'incendie				
D49	Fonds de réserve				
D50	Décoration et embellissement de l'Eglise		100,00		
D50a	Charges sociales	875,91	900,00		
D50b	Précompte professionnel versé				
D50c	Avantages sociaux bruts	333,18	350,00		
D50d	Assurance responsabilité civile	183,48	185,00		
D50e	Assurance loi				
D50f	Assurance RC objective				
D50g	Médecine du travail				
D50h	SABAM - SIMIM - URADEX	72,00	75,00		
D50i	Avantages sociaux ouvriers				
D50j	Frais bancaires	312,77	350,00		
D50k	Frais logiciels informatiques	57,77	62,00		
D50l	Location de salles				
D50m	Précompte "chasses"	41,95	43,17		
D50n	Inventaire Patrimoine				
D50z	Dépenses ordinaires diverses				
Total des dépenses ordinaires, Chapitre II		**4 445.06**	**5 448.17**	**0.00**	**0.00**

Dépenses de la Fabrique

NATURE DES DEPENSES		SOMMES portées au compte de 2024	CREDITS alloués au budget 2026	ALLOCATIONS MODIFIEES par L'Organe Représentatif agréé	ALLOCATIONS MODIFIEES par le Conseil Communal
II. Dépenses extraordinaires					
D51	Deficit du compte de l'exercice - Année pénultièmre (X-2) (2024)				
D52	Déficit présumé de l'exercice X-1 (2026)				
D53	Placement de capitaux				
D54	Achat d'ornements, vases sacrés, linge, meubles et ustensiles, non compris au cl				
D55	Decoration et embellissement de l'église				
D56	Grosses réparations, construction de l'église				
D57	Grosses réparations du cimetière				
D58	Grosses réparations du presbytère				
D59	Grosses réparations d'autres propriétés bâties				
D60	Frais de procédure				
D61	Autres dépenses extraordinaires				
D61a	Remboursement d'un titre venu à échéance	1.750,00			
D61b	Adresse - e-mail unique	25,00			
D61c	Intitulé libre				
D61d	Remboursement d'emprunt				
D62a	Intitulé libre				
D62b	Intitulé libre				
	Dépenses extraordinaires, Chapitre II, TOTAL	**1.775,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	III. Récapitulatif DEPENSES				
Arrêtées par l'Organe Représentatif agréé		2 517.70	2 632.00	0.00	0.00
Soumises à l'approbation de l'Organe Repr. agréé et arrêtées par le Conseil Communal	ordinaires	4 445.06	5 448.17	0.00	0.00
	extraordinaires	1 775.00	0.00	0.00	0.00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	8 737.76	8 080.17	0.00	0.00
Balance	Recettes	16 080.49	8 080.17	0.00	0.00
	Dépenses	8 737.76	8 080.17	0.00	0.00
	EXCEDENT	7 342.73	0.00	0.00	0.00

Ainsi fait en séance du conseil de fabrique à MARCOURT

le 5/1/2026

La Secrétaire
Nicole MOUREAU

N. Moureau

Le Président
Pierre PONCELET

L'Organe Représentatif agréé arrête et approuve, en ce qui le concerne, les allocations, en recettes et en dépenses du présent budget pour l'année 2026, sous réserve des modifications y apportées dans la 4me colonne, aux articles :

Par le conseil communal de RENDEUX, dans sa séance du

a arrêté ce qui suit :

Et approuve, en ce qui le concerne, les allocations, en recettes et en dépenses du présent budget pour l'année 2026, sous réserves des modifications apportées dans la 5me colonne, aux articles :

Par le Conseil Communal

La Directrice Générale
Marylène NOEL

La Bourgmestre
Cédric LERUSSE

JUSTIFICATIF ARTICLE 3 - FERMAGES

Locataires	Terrains Loués	Contenance	Revenu Cadastral	3,30	2023
SCIUS Francis	Quanaipré C1034A	49a 40ca	23,55		77,72
	Quanaipré C1062	13a 50ca	6,45		21,28
	Sous total				**99,00**
ORBAN Vincent	Jonquis - B0261	16a 50ca	6,69		22,08
	Terre contournée B0457	10a 40ca	4,21		13,89
	Derrière Maîtrejean C0658	5a 40ca	2,48		8,18
	Sous total				**44,15**
COLLIN Roger	Ste Barbe B0543	13a 40ca	5,45		17,99
PAQUAY Eddy	Derrière la Ville C776A	10a 30 ca	3,97		13,10
DUFEY Martine	Setel Falhy B0354A	14a	2,23		18,00
DOUTRELOUX Jean	Le Donneux B0925A	16a 10ca	5,45		18,00
	Sous total				**67,09**
	TOTAL				**210,24**

JUSTIFICATIF ARTICLE 7 - LOCATION SALLE					
Syndicat d'Initiative	Cercle Mercurian C0235D	2a50	126,43		300,00
	Total à porter à l'article 7				**300,00**

Le terrain sur Le Fys - C1194Ad - contenance 34a20ca
(montant de 38,45 €) n'est plus loué depuis janvier 2019
La parcelle, Marcourt C02235E n'est plus louée

Certifié sincère et exact

La sécrétaire - trésorière : Nicole Moureau

N. Moure

JUSTIFICATIF DE L'ARTICLE 43 DES DÉPENSES

76309 - RENDEUX - Marcourt - OBITUAIRE 1 à 5

Réf.	FONDATION	REVENU ANNUEL	Messes basses à date libre					Messes chantées à date libre				
			1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
F011	LAMBERT M-J, Vve DOCQUIER J.....	13,77	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-
F014	PAUL M-Anne, ép DENES H J.....	34,43	3	3	3	2	2	-	-	-	-	-
F017	COPET François.....	7,63	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-
F034	POIRIER Marie, Vve ROBAIGUE.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F040	HUBERTY François Joseph.....	52,79	4	4	4	4	4	-	-	-	-	-
F041	SCIUS Angélique.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F044	SCIUS Marie.....	6,89	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
F047	LAMBERT-LHERMITTE.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F048	DELVAUX Victor.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F049	SOREIL-KAIKOVEN-LEURY-SOREIL.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F050	SOREIL Henriette.....	0,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
F999	COLLECTIF.....	4,28	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
	RELIQUATS	7,99	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-
	TOTAL	**119,79**	**10**	**9**	**9**	**9**	**9**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

COLLECTIF : Regroupement des fondations à revenu inférieur à 2,60 €/an.
RELIQUATS : Sommes des différences entre revenus affectés aux charges religieuses et coût de ces charges. Servent à célébrer des messes "pro fundatoribus"

REPARTITION DES DÉPENSES ET REVENUS

ANNÉES	HONORAIRES DES CÉLÉBRANTS (article 43 des dépenses)	REVENUS DE LA FABRIQUE (articles 6 et 7 des recettes)		
		FABRIQUE	CPAS	PRIVÉ
1	10 x 7,00 = 70,00 €	119,79 €		
2	9 x 7,00 = 63,00 €	119,79 €		
3	9 x 7,00 = 63,00 €	119,79 €		
4	9 x 7,00 = 63,00 €	119,79 €		
5	9 x 7,00 = 63,00 €	119,79 €		

Calcul établi, par l'Evêché de Namur, le 15-01-2021

Attention qu'à ce montant à indiquer aux articles 6 et 7,
il faut ajouter le PI des terres faisant partie de l'obituaire !

Ainsi réduit par Nous, Evêque de Namur, pour cinq ans, en vertu de nos pouvoirs ordinaires.

CURIA EPISCOPALIS NAMURCENSIS

Marie-Paule Renard, secrétaire

Fabrique d'église St. Martin de Marcourt	Du registre aux délibérations du Conseil de fabrique de cette fabrique d'église a été extrait ce qui suit :
	SEANCE ORDINAIRE DU 29 décembbre
Membres : Pierre Poncelet (Président), Nicole Moureau (Secrétaire - Trésorière) GRESSE Monique (absente)	

Objet : budget– exercice 2026

Le Conseil de fabrique de la Fabrique d'église St. Martin de Marcourt

Vu le décret impérial du 30 décembre 1809 concernant les fabriques des églises, les articles 9, 10, 12, 24, 36, 37 et 92 ;

Vu la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, l'article 1er ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, les articles L1321-1, 9°, et L3111-1 à L3162-3 ;

Vu la circulaire ministérielle du 12 décembre 2014 relative aux pièces justificatives se rattachant aux actes adoptés par les établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus ;

Considérant qu'en date du 27 août 2024 le bureau des marguilliers a élaboré le projet de budget pour l'exercice 2026;

Considérant que ledit projet de budget a été soumis au Conseil de fabrique au cours de la présente séance ;

Considérant que ledit projet de budget répond au principe de sincérité budgétaire ; qu'en effet, les allocations prévues dans les articles de recettes sont susceptibles d'être réalisées au cours de l'exercice 2026, et que les allocations prévues dans les articles de dépense sont susceptibles d'être consommées au cours du même exercice ;

Considérant, pour le surplus, que les allocations arrêtées par le Conseil de fabrique sont justifiées dans l'espace réservé à cet effet en page 2 du budget joint(e) à la présente délibération

ARRETE :

Article 1er : Le budget de la Fabrique d'église St. Martin pour l'exercice 2026 est arrêté par 2 voix pour, Monique Gresse étant absente, 0 voix contre et 0 abstention comme suit :

Recettes ordinaires totales	6.305,30
Recettes extraordinaires totales	1.774,87
- dont un boni présumé de l'exercice courant de :	1.774,87
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	2.632,00
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5.448,17
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0
Recettes totales	**8.080,17**
Dépenses totales	**8.080,17**
Résultat budgétaire	**0**

Art. 2 : En application de l'article 1er de la loi du 4 mars 1870 sur le temporel des cultes, telle que modifiée par le décret du 13 mars 2014, une copie du budget est transmise, avec une copie de toutes les pièces justificatives à l'appui, simultanément :

- au Conseil communal de la commune de Rendeux ;
- à l'Organe représentatif du culte reconnu.

Art. 3 : Les pièces justificatives suivantes sont jointes à l'acte :

- un tableau explicatif sommaire des prévisions budgétaires;
- Un relevé des fondations
- Un justificatif des recettes « fermages »

Nous ne prévoyons pas des voies et moyens pour le financement des dépenses extraordinaires

La Secrétaire - trésorière	**MOUREAU Nicole**	
Le Président	**PONCELET Pierre**	
Autre membre	**GRESSE Monique**	